



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

7 K-3-02

N° 109 du 24 JUIN 2002

PRELEVEMENT DE 20 % SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE SUR LA VIE. CONTRATS EN UNITES DE COMPTE.
ASSIETTE. METHODE GLOBALE. REGIME OPTIONNEL.

(C.G.I., art. 990.I)

NOR : ECO F 0210027 J

Bureau B 2

L'instruction du 26 février 2002 publiée au BOI sous les références 7K-2-02 a commenté le régime optionnel dit « méthode globale » institué sous certaines conditions pour la détermination de l'assiette du prélèvement de 20 % prévu à l'article 990-I du CGI des contrats d'assurance dont le capital ou la rente garantis sont exprimés en unités de compte.

La date butoir d'exercice de l'option pour la méthode globale initialement fixée au 31 octobre 2001 est reportée au 31 octobre 2002.

Annoter : documentation de base 7K.

Le Directeur de la législation fiscale

Hervé LE FLOC'H-LOUBOUTIN

- 1 -

24 juin 2002

2 5070109 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975

B.O.I.

I.S.S.N. 0982 801 X

DGI - Bureau L 3, 64-70, allée de Bercy - 75574 PARIS CEDEX 12

Directeur de publication : François VILLEROY de GALHAU

Responsable de rédaction : Christian LE BUHAN

Impression : ACTIS S.A.

Abonnement : 135,68 € TTC

Prix au N° : 3,05 € TTC

146, rue de la Liberté - 59601 Maubeuge